



Protected Consulting × PECB

RGPD — Délégué à la Protection des Données Certifié

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

1. PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation PECB RGPD — Délégué à la Protection des Données Certifié est conçue pour fournir aux participants l'expertise nécessaire pour maîtriser le rôle du Délégué à la Protection des Données (DPD/DPO). À travers des exercices pratiques et des études de cas, les participants deviendront compétents pour informer, conseiller et surveiller la conformité au RGPD, et coopérer avec les autorités de contrôle. Le certificat internationalement reconnu « PECB Certified Data Protection Officer » atteste que les participants disposent des capacités professionnelles et des connaissances pratiques pour conseiller les responsables de traitement et les sous-traitants sur leurs obligations RGPD. Cette formation renforce la confiance numérique en garantissant un traitement des données personnelles avec intégrité.

2. PUBLIC CIBLE

- Responsables ou consultants souhaitant préparer et soutenir une organisation dans la planification et la mise en œuvre d'un programme de conformité RGPD
- DPO et personnes responsables du maintien de la conformité aux exigences du RGPD
- Professionnels de la confidentialité souhaitant une certification formelle en protection des données
- Responsables juridiques, de la conformité et du risque devant maîtriser les obligations RGPD
- Responsables informatiques et de la sécurité de l'information impliqués dans le traitement des données personnelles

3. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Expliquer les concepts et principes clés du RGPD et leurs implications pour les organisations
- Comprendre les rôles et responsabilités du DPO et des autres parties prenantes
- Développer la capacité à informer, conseiller et surveiller la conformité RGPD au sein d'une organisation
- Mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles de protection des données
- Coopérer efficacement avec les autorités de contrôle
- Réaliser des Analyses d'Impact relatives à la Protection des Données (AIPD/DPIA)

4. PROGRAMME DE LA FORMATION

Jour 1 : Introduction aux concepts et principes du RGPD

Jour 2 : Désignation du DPO et analyse du programme de conformité RGPD

Jour 3 : Mise en œuvre d'un programme de conformité RGPD

Jour 4 : Analyse d'impact (DPIA) et gestion des violations de données

Jour 5 : Examen de certification

5. INFORMATIONS SUR L'EXAMEN

- Format : Questions à choix multiples (150 questions)
- Durée : 3 heures — Score minimum de réussite : 70 %
- Domaine 1 : Concepts de protection des données, RGPD et mesures de conformité
- Domaine 2 : Rôles et responsabilités des parties prenantes pour la conformité RGPD
- Domaine 3 : Mesures techniques et organisationnelles pour la protection des données
- Reprise gratuite de l'examen en cas d'échec dans les 12 mois

6. CONDITIONS DE CERTIFICATION

- PECB Certified Provisional Data Protection Officer : Examen uniquement
- PECB Certified Data Protection Officer : 2 ans d'expérience professionnelle en protection des données
- PECB Certified Senior Data Protection Officer : 5 ans d'expérience (3 ans en protection des données)
- Support de cours : plus de 450 pages | Crédits CPD : 35